

REGLEMENT

Cadre

01. Le présent règlement s'applique sans exception à toutes sortes de situations, et, en cas de non-respect des dispositions, l'administration se réserve le droit d'annuler l'inscription de l'élève.
02. Lorsque l'élève commence à suivre le cours, il s'engage à accepter et respecter ce règlement.
03. Les litiges éventuels seront portés devant le Centre d'Arbitrage de Loulé, ayant un seul arbitre responsable. Cette procédure dispense le recours au tribunal judiciaire et implique le paiement des frais d'arbitrage. Les délais ne sont pas suspendus pendant les vacances judiciaires.

Inscriptions

04. Toutes les inscriptions sont annuelles. L'année scolaire est constituée de deux semestres (selon le calendrier scolaire en annexe) de 17 semaines chacun.
05. A chaque année scolaire de 34 semaines correspond un niveau de langue (A1, A2, B1, B2, C1 ou C2).
06. Lorsqu'il se justifie, des cours intensifs ou semi-intensifs seront également organisés, selon des différentes modalités.
07. Les élèves débutants intégreront directement le cours de niveau A1. L'intégration dans les autres niveaux de langue sera déterminée par un test diagnostique ou par la conclusion du niveau précédent.
08. Les élèves doivent communiquer au secrétariat tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone.
09. Le frais d'inscription (voir annexe) doit être payé en totalité lors de l'inscription. La réinscription bénéficie d'un frais réduit.
10. Si un élève est absent pendant quatre semaines consécutives, sans avoir prévenu l'école, celle-ci considère que l'élève ne viendra plus.

Horaires et Fonctionnement

11. Les cours sont dispensés en 2 leçons par semaine, chacune avec la durée de 85 minutes. Les cours destinés aux enfants comprennent 90 minutes par semaine, distribuées en 1 ou 2 leçons.
12. Les leçons ont lieu entre 9:30 et 22:00, sauf pendant la pause repas, entre 13:00 et 15:00 heures.
13. Le secrétariat fonctionne du lundi au vendredi, entre 9:30 et 12:30 et entre 15:00 et 18:30. Si l'horaire régulier ne vous convient pas, il est possible de prendre rendez-vous dans un autre horaire.
14. Nous remercions les élèves d'informer le secrétariat à propos d'éventuels absences ou retards, dans la mesure du possible.
15. Si 20 minutes après le début de la leçon, le professeur n'a pas d'élèves ni a été prévenu d'éventuels retards, la leçon est annulée et ne sera pas substituée.
16. Le nombre minimum d'élèves pour former une classe est de 4. Si, au long de l'année scolaire, le nombre d'élèves d'une classe devient inférieur à 4, l'école se réserve le droit de ne pas assurer la continuité de ce groupe dans les mêmes conditions initiales.
17. En cas d'absence du professeur, la leçon est assurée par un autre professeur disponible, ou les leçons seront substituées, aussitôt que possible. Le choix entre les deux options est de la responsabilité de la Direction.
18. L'utilisation des téléphones portables est interdite dans la salle de classe.

Paielements et remises

19. Les paiements (voir annexe) doivent être effectués par avance, sous peine d'une majoration de 5%.
20. Les frais de tous chèques sans provision retournés par la banque sont de la responsabilité du client.
21. Le paiement des leçons privées est fait mensuellement ou en pack d'heures.
22. La réservation des leçons privées n'est considérée valable que quand le paiement est fait préalablement.
23. Les leçons privées non prises sont valables jusqu'à la fin de l'année scolaire ou de l'année civile, en fonction de la préférence de l'élève, sauf si une autre date a été convenue par les deux parties, sous des conditions spéciales.
24. Deux membres de la même famille suivant des leçons dans la même classe bénéficient d'une remise de 5% sur les frais du cours.
25. Les promotions et les remises ne sont pas cumulables.

Annulations

26. L'annulation des leçons privées doit être effectuée jusqu'à 18h00 le jour ouvrable précédent, sinon le tarif complet sera facturé.
27. Les élèves peuvent annuler leur inscription pendant les deux premières semaines du cours (ou 6 heures s'il s'agit de cours ayant plus de 3 heures par semaine). Dans ces cas, les frais du cours seront remboursés.

Evaluation et Certificats

28. Un niveau de langue est considéré terminé lorsque l'élève:
 - a) présente un taux d'assiduité $\geq 90\%$, n'oubliant pas que le certificat doit être requis auprès du secrétariat à la fin du cours.
 - b) réussit l'examen (classification $\geq 50\%$). L'examen doit être requis auprès du secrétariat jusqu'au dernier jour du cours (voir annexe).

Quarteira, le _____ 20_____



ANNEXE

Calendrier Scolaire:

1^{er} semestre

2^e semestre

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
1	2	3	4	5F	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
				1F	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	1F
						2

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
					8F	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25N	26	27	28	29	30
31						

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
	1F	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28			

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
				1	2	3
4	5E	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19F	20	21P
22	23	24	25F	26	27	28
29	30					

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
		1F	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30F	31		

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10F	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20F	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Examens/Certificats

Faire sa demande secrétariat
jusqu'au 27 dejuin

Cours d'été

Cours intensif de 60 heures
Classes de 85 minutes (Lundi-Vendredi)

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15F	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Tarifs:

Inscription

1ère Inscription	25€
Réinscription	10€

DOCUMENTS A PRESENTER: Carte d'Identité (ou permis de séjour/passeport) et Numéro Fiscal

✍ Cours de Langue

Frais	Année Scolaire (34 semaines)	660€
	Semestre (17 semaines)	395€

✍ Cours pour enfants (à partir de 6 ans)

Frais	Année Scolaire	400€
	Semestre.....	230€

✍ Cours d'été

Frais	8 semaines (60 heures)	420€
	4 semaines (30 heures)	240€

Demande d'Examen 25 €
Pour l'obtention d'un Certificat (élèves qui ont suivi les cours de langue)

Examen de Niveau A1	75 €
Examen de Niveau A2	100 €
Examen de Niveau B1	125€
Examen de Niveau B2	150 €

Pour l'obtention d'un Certificat (externes)

Leçons Privées

(Paiement mensuel ou en pack d'heures)

Tarif par leçon de 55 minutes:

Dans nos installations	1 personne.....	27,00 €
	2 personnes.....	30,00 €
	3 personnes.....	35,00 €
Dans les installations du client	1 à 8 personnes.....	35€ + d

Déplacement (d) 0,70 €/km

Matérielvariable

▪ Secrétariat:

Horaire de Fonctionnement:

Lundi à vendredi: 9:30 – 12:30 & 15:00 – 20:30

Services en dehors de l'horaire de fonctionnement, sur rendez-vous au préalable

▪ Informations bancaires:

NIB 0007 0000 00215138338 23
IBAN PT50 0007 0000 0021 5138 3382 3
SWIFT/BIC BESCPTPL

Faust – Instituto de Língua e Cultura, Lda.
EN 396, Sítio do Semino, 8125-303 Quarteira
☎ 289 301 356 & 919 437 377